



- Liaisons fonctionnelles :** Directrice des Soins
Cadre supérieur
Cadre de santé
- Rémunération :** en référence à la grille de la fonction publique hospitalière des masseur-kinésithérapeute et de l'expérience
- Type de contrat :** CDI avec période d'essai de 4mois ou par voie de mutation
- Temps de travail :** 100 % - Base 37,5 h/semaine
- Localisation du poste :** Centre Hospitalier de Loches – 2 sites « Rives de l'Indre » ; « Puygibault »
Le Centre Hospitalier de Loches (sous-préfecture d'Indre et Loire), à 40 minutes de Tours, se situe dans une ville médiévale, touristique, possédant 3 lycées, 2 collèges et écoles primaires, des zones industrielles et tous commerces.

MISSIONS :

Vous serez kinésithérapeute à 100% dans un établissement moderne de taille humaine, avec un environnement plaisant et accueillant. Vous travaillez au sein d'une équipe pluridisciplinaire agréable et dynamique (médecins, chirurgiens, infirmières, aides-soignants, agents hospitaliers, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychologue, neuropsychologue, socio-esthéticienne, diététicienne).

Vous intervenirez dans les services suivants : chirurgie orthopédique, médecine, SSR, EHPAD.

Missions générales :

- La principale mission des masseurs-kinésithérapeutes est la rééducation. Ils interviennent auprès de patients de tous âges, notamment pour effectuer des manoeuvres de kinésithérapie respiratoire.
- Le masseur kinésithérapeute réalise des soins de rééducation et de réadaptation pour maintenir ou restaurer le mouvement et les capacités fonctionnelles des patients. Ses soins concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.
- Le masseur-kinésithérapeute réalise, de façon manuelle ou instrumentale, des actes de massage et de gymnastique médicale, dans le but de :
 - prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer
 - favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale et la gestion de l'handicap.

PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

LE SITE DES RIVES DE L'INDRE

Situé 1 rue du docteur Martinais - LOCHES.

Les activités :

- la chirurgie et son bloc-opératoire (15 lits) et la stérilisation
- la médecine polyvalente (30 lits)
- le court séjour gériatrique (10 lits)
- l'hôpital de jour médico-chirurgical (10 places)
- les urgences - UHCD (4 lits), antenne SMUR
- l'imagerie médicale
- les consultations externes
- la pharmacie
- la psychiatrie adulte en hôpital de jour (15 places)

LE SITE DE "PUYGIBAULT"

Situé 10 rue G. Chaumery sur les hauteurs de LOCHES :

- les Soins de Suites et de Réadaptation - SSR (30 lits)
- l'Etablissement d'Hospitalisation pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD (215 lits) dont un PASA de 14 places
- l'Accueil de jour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer (6 places)
- le service de Soins Infirmiers à Domicile - SSIAD (75 places)

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES :

Activités destinées à :

- limiter la perte de mobilité ou de souplesse des articulations ou de différentes zones du corps (par exemple de la peau au niveau des cicatrices),
- rétablir la bonne mobilité des articulations,
- corriger les mauvaises postures,
- soulager des douleurs,
- prévenir les récives,
- proposer des solutions pour aider les patients à surmonter leur handicap. Pour cela, ils interviennent manuellement mais aussi à l'aide d'appareillages spécifiques.

De façon générale :

- le masseur-kinésithérapeute prend connaissance du patient et de son motif de consultation,
- il étudie également les éventuels résultats d'examens complémentaires (radios, scanners), le kin réalise ensuite ses propres tests et examens cliniques afin d'évaluer les limitations et les douleurs dont souffre le patient, et détermine les méthodes qu'il va pouvoir employer pour les réduire,
- le masseur-kinésithérapeute passe alors à la phase du traitement : il peut pratiquer des massages (parfois avec des crèmes), faire faire des mouvements au patient (étirements notamment), parfois en utilisant des machines, des poids, de la chaleur, la des ultrasons, des électrodes,
- il sera amené à conseiller son patient pour lui éviter les récives ou à lui recommander des exercices à faire de façon régulière entre deux séances.

Sur prescription médicale : Elaborer un diagnostic kinésithérapique et des objectifs de soins.

Les masseurs-kinés interviennent aussi dans des cas plus particuliers, par exemple pour réaliser un bilan des besoins et évaluer l'évolution de ces besoins au cours de l'hospitalisation,

- Prise en charge selon le protocole CSARR
- Transmissions à réaliser dans le dossier patient
- Les actes effectués sont à codifier.
- Participation aux synthèses pluridisciplinaires au SSR

Rencontres et partages avec les autres personnels de la rééducation du CH Paul MARTINAIS : le kinésithérapeute échange souvent avec les médecins, ergothérapeutes, orthopédistes, orthoprothésistes, d'où la nécessité d'être un bon communicant.

COMPÉTENCES REQUISES :

- Diplôme d'état de masseur kinésithérapeute
- Connaissances des logiciels de l'établissement
- Capacités à s'inscrire dans un processus d'autoévaluation.
- Polyvalence et adaptation rapide.
- Sens de l'organisation.
- Rigueur professionnelle.
- Aptitude au travail en équipe, à la relation et à la communication.
- Ouverture d'esprit et créativité.

MANIERE DE SERVIR (savoir être) :

Un masseur-kiné doit posséder une bonne résistance physique. En effet, il sera amené à manipuler des patients de diverses corpulences, et il doit être en mesure parfois de les soulever. De plus, il passera la majeure partie de la journée debout.

Il doit posséder un excellent relationnel, d'autant plus important qu'il doit être capable d'encourager et de motiver ses patients dans les efforts qu'ils effectuent dans le difficile travail de rééducation.

Il doit faire preuve de discrétion professionnelle, respecter la confidentialité.

Capacité d'écoute, de patience et d'empathie.

INFORMATIONS PARTICULIERES :

Possibilité de temps partagé sur les 2 sites.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Concernant le poste : vous pouvez contacter Mme MEPLAUX Véronique, Cadre supérieur de santé au 02.47.91.85.98.

Vous pouvez adresser votre candidature à l'attention du Directeur des Ressources Humaines à l'adresse mail suivante : amandine-crespeau@ch-loches.fr.